

# « Nous sommes scandalisés »

## Contestation.

Les organisations syndicales douanières militent pour que la réforme de leur administration, en cours, ne soit pas votée par le Sénat. En jeu : le transfert des principales taxes perçues par les douanes aux services des impôts.



Les organisations syndicales souhaitent faire revenir l'Etat sur sa décision de réforme. (Photo Virginie Veiss/Paris-Normandie)

Interpeller les parlementaires et élus locaux : c'est l'objectif de l'intersyndicale douanière farouchement contre les réformes en cours. Des réformes décidées sans concertation avec les syndicats et les services. Les organisations syndicales douanières sont inquiètes pour leur avenir. « Nous sommes scandalisés par les décisions prises. Les services de la douane vivent de restriction en restriction depuis plusieurs années. À l'horizon 2022-2024, les principales taxes perçues par notre administration pour le compte de l'Etat le seront désormais par

la Direction générale des finances publiques (DGFiP), explique Patrice Bonay, représentant de la CGT. Si nous perdons nos missions fiscales, c'est toute l'administration des douanes qui va s'écrouler », ajoute-t-il.

## Un savoir-faire

« Les services des impôts n'ont pas le savoir-faire des douaniers qui font ce travail depuis des années sur le terrain », pour-

suit le syndicaliste. Et de développer en donnant des exemples : « La Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) va être transférée aux finances publiques. À l'heure actuelle, ce sont les douaniers qui montent au-dessus des bacs à pétrole pour contrôler le volume déclaré par les entreprises. Avec cette réforme, les sociétés devraient s'autocontrôler », explique François Bonay. Autre illustration : « Une partie du ké-

rosène qui arrive au Havre est acheminée par oléoducs jusqu'aux aéroports parisiens. Au préalable, les douaniers contrôlent ce kérosène, des analyses peuvent être réalisées dans des laboratoires. Demain, ce kérosène partira sans avoir été contrôlé. C'est la porte ouverte aux fraudes concernant les volumes et cela pose des problèmes de sécurité pour les passagers des avions », argumente le représentant syndical.

Au 1er janvier 2019, déjà la perception des taxes sur les BNA (boissons non alcoolisées) avait été transférée aux services des impôts. « Les méthodes de travail de nos collègues des impôts ne reposent pas sur le contrôle physique de la marchandise. Les pertes sont notables (environ 20 %) et au détriment des finances de l'Etat », commente François Locquette, de la CFDT.

## Les emplois menacés

Concrètement, cela impactera au Havre une cinquantaine de personnes – trente douaniers et vingt emplois supports – du personnel effectuant de l'enquête et du contentieux. Pour rappel, les services de douane au Havre emploient 360 personnes. Quid de ces agents qui perdraient leurs postes ? « Notre administration nous dit que les emplois pourraient être transférés aux services des impôts. Mais on sait que la DGFiP est aussi en pleine restructuration. Aucun emploi des douanes n'y sera transféré, nous en sommes certains », conclut François Locquette.